



Aquisition d'un bien sur immeuble affaissé

Par **ghoser**, le **01/03/2009** à **22:21**

Bonjour,

Je souhaite me porter acquereur d'un bien immobilier dans un immeuble qui présente des fissures dans les murs porteurs et une forte pente (15 cm de différence d'un côté à l'autre de l'appartement). J'ai du mal à obtenir des informations sur la cause du sinistre, la date et sur la stabilité du bâtiment. La régie immobilière, qui dit ne rien savoir sur l'immeuble, dit que la bâtiment est construit sur pilotis. Qu'une rivière souterraine passait en dessous et a été asséchée, ce qui a pour effet d'avoir affaissé le bâtiment. Mais comment vérifier ?

Comment faire une proposition sous réserve de la stabilité du bâtiment ? Car bien évidemment mis à part cette question cruciale, l'appartement est une bonne affaire.

Comment peut-on retrouver la cause du sinistre et d'éventuelles responsabilités ?

Comment s'assurer de la stabilité du bâtiment ?

Merci d'avance aux internautes avisés.

Ghoser